

Madame la Conseillère fédérale  
Doris Leuthard  
Département fédéral de l'économie  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : MFP/15002913

Lausanne, le 19 novembre 2008

## **Consultation sur la "Constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture"**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud s'est exprimé négativement sur le projet d'accord de libre-échange pour le secteur agricole dans le cadre de la prise de position de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC). Cette détermination est fondée sur les conséquences économiques et sociales négatives pour l'agriculture qui ne seront pas compensées par les avantages généraux escomptés.

Le rapport prend pour hypothèse un "trend du secteur agricole" qui n'est pas admissible car fondé sur des valeurs-cibles du revenu sectoriel qui conduiront à une forte diminution de la production et de l'économie agricoles indigènes et à une paupérisation de certains secteurs sensibles comme la culture maraîchère. Les coûts de la production indigène resteront déterminés par la cherté helvétique d'une part, par les conditions topographiques et climatiques d'autre part, facteurs qui ne pourront jamais être alignés sur ceux des pays dont les coûts de production servent de référence.

Nous tenons à rappeler qu'une dégradation importante des conditions économiques et sociales de notre agriculture entraîne des charges financières que les cantons supportent entièrement lorsque les exploitations sont en difficulté. Si un ALEA devait néanmoins être conclu, il est évident que des mesures d'accompagnement sont indispensables puisque cet accord accélérerait la perte de revenu de l'agriculture. Il est toutefois inquiétant de voir réitérées à plusieurs reprises les précautions exprimées quant à leur matérialisation dans le cadre des budgets annuels de la Confédération.

En conséquence, nous nous exprimons fermement sur les conditions suivantes :

- l'ALEA et le financement de ces mesures d'accompagnement ne doivent en aucun cas engendrer des charges financières ou sociales directes ou indirectes pour les cantons;
- l'alimentation du financement spécial ne doit en aucun cas induire une réduction de l'enveloppe financière consacrée à l'agriculture;

- l'entier du projet est fondé sur une évolution des ressources financières de la Confédération beaucoup trop optimiste à laquelle nous ne pouvons adhérer;
- enfin, le rapport ne renseigne pas sur le devenir des montants mis en réserve dès 2009 si l'accord n'aboutit pas, ce qui devrait également être précisé.

En conclusion, nous étions inquiets des conséquences du projet d'ALEA. Des mesures d'accompagnement suffisantes et solidement garanties auraient pu lever ou en tout cas atténuer notre inquiétude. Le projet mis en consultation repose malheureusement uniquement sur une bonne santé financière de la Confédération qui ne peut être garantie.

Seul un projet dont le financement est impérativement garanti serait acceptable à nos yeux. Toutefois, face aux trois modèles de financement proposés, nous comprenons que seul le modèle du financement spécial par constitution de réserve au bilan est praticable.

Vous remerciant de l'attention comme de la suite accordées à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- SAGR
- OAE